

LE REVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS :
 TROIS MOIS. 6 fr.
 SIX MOIS 10
 UN AN 18

Directeurs : MM. TONY LOUP et H. ALBERT

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON. — 6, QUAI DE LA GUILLOTIERE, 6 — LYON.

LES ANNONCES ET RÉCLAMES

sont reçues exclusivement

Chez M. V. Fournier
14, RUE CONFORT, 14

A NOS LECTEURS

Dans trois ou quatre jours nous fixerons la date de notre transformation en grand format.

Que nos amis prennent patience. Bientôt nous serons en mesure de satisfaire à toutes les demandes.

UN CRI D'ALARME

Les journaux parlent à qui mieux mieux d'une combinaison qui remplacerait M. Albert Grévy par notre ambassadeur à Saint-Petersbourg, le général Chanzy.

Nous aimons à croire que ce sont autant de ballons d'essai lancés peut-être comme provocation au gouvernement pour lui faire commettre une faute énorme qui viendrait s'ajouter à toutes celles dont nous avons été témoins depuis quelque temps.

M. Albert Grévy est loin d'être l'homme de la situation, ceci est de notoriété publique ; bon républicain, honnête homme, il a toujours agi selon sa conscience, et elle est droite.

Malheureusement comme nous le disions à cette place, M. Albert Grévy, qui a toutes les qualités pour administrer en temps ordinaire, en temps normal notre colonie, au point de vue purement civil, manque de l'énergie nécessaire de la décision indispensable pour faire face à une insurrection.

A chacun selon ses forces.

Quant au général Chanzy si impopulaire en Algérie, ce serait une faute grave de l'y envoyer.

N'avons-nous donc pas d'homme qui puisse réunir en lui seul les qualités administratives voulues en même temps que l'énergie nécessaire à l'anéantissement de la révolte.

Il nous semble que parmi nos hommes en vue, il serait facile de trouver cet homme-là ! Qu'il se présente et qu'on l'envoie, sans plus tarder, il est temps, il est grand temps.

On cite M. de Freycinet, ce nom est sur toutes les bouches ; M. de Freycinet, soit ; nous ne polémiquerons pas sur une personnalité, alors qu'il s'agit de patriotisme.

Il est urgent de faire et de faire vite ; M. de Freycinet a donné, nous devons le reconnaître, des preuves de vigueur pendant la guerre de 1870, il était alors le bras droit de celui qui fut Gambetta ; en ce moment, nous mettons de côté nos sympathies personnelles pour ne songer qu'au salut de notre armée, qu'à la conservation de notre colonie et à notre influence en pays arabe ; qu'on envoie donc M. de Freycinet, mais qu'on l'envoie vite, le temps presse ; nous connaissons les Arabes, chaque jour de retard est plus qu'une faute, nos soldats l'affirmeront.

Pas de Chanzy, pas de Gallifet ; un gouverneur civil, M. de Freycinet en avant, pas de retard, nous le répétons encore, il est plus que temps.

Georges LETELLIER.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

DU REVEIL LYONNAIS

Par Fil spécial

Les Journaux

Paris, 17 septembre. — Le Soleil affirme que tous les réservistes parisiens de la classe 1875 ont reçu hier un bulletin qu'un gendarme a laissé à leur domicile respectif.

Nous avons sous les yeux un de ces bulletins, dit le Soleil, et il contient un ordre d'aller chercher demain, à un bureau militaire qui leur est désigné, leur ordre de route pour se rendre à leurs corps.

— Le Gaulois ouvre une souscription nationale en faveur des blessés d'Afrique. Sa première liste se monte à 16,000 fr. Il compte sur tous les partis pour lui prêter un chaleureux concours.

— On télégraphie d'Alger que le bruit de la démission de M. Albert Grévy se répand et que cette nouvelle est très favorablement accueillie.

— Le Rappel dit que les neuf dixièmes des électeurs donneront lieu à une simple vérification et qu'il suffira de huit à dix jours pour les valider.

Tout fait donc prévoir qu'il sera possible d'engager le débat sur la politique générale presque au début de la session.

— Le XIX^e Siècle, au sujet du maintien de la classe de 1876 sous les drapeaux, dit qu'il est inexact que le gouvernement ait dérogé aux droits spécifiques, admis à l'unanimité par les deux Chambres.

— Le Parlement, sur le même sujet, dit que le ministre de la guerre ne viole pas la loi, mais l'observe.

— L'Union républicaine dit que devant les intérêts engagés, un ministère provisoire et une Chambre platonique ne suffiraient pas.

— Le Globe dit que la France ne peut pas rester sans Parlement ni gouvernement jusqu'à la fin d'octobre.

— M. Rauc, dans le Voltaire, dit que M. Clémenceau, par sa campagne électorale, a pris une position qu'il est condamné à garder et qu'il restera prisonnier de l'intransigeance.

La République française dit : Nous ne pourrions rien entreprendre d'important si nous sommes trop faibles pour nous approprier par des réformes constitutionnelles l'instrument de tout progrès ultérieur.

— Le Rappel dit que l'accord est impossible entre la présidence du conseil et les tendances de la majorité du 21 août.

— L'Événement publie une dépêche de Tunis disant que, dans la bataille de Zaghwan, les insurgés ont perdu soixante hommes.

Les insurgés qui ont dévalisé un convoi ont été fusillés.

Le colonel Corréard a imposé de 15,000 hectolitres d'orge, 100 bœufs et 200 moutons les habitants de Zaghwan, qui sont restés trois jours sans apporter de vivres.

DÉPÊCHES POLITIQUES

Conseil des Ministres

Paris, 17 septembre. — Le conseil des ministres qui s'est tenu dans la matinée a entendu M. Roustan sur la situation de la Tunisie.

Mort du général Dubreton

On annonce la mort du général de brigade, baron Dubreton, commandeur de la Légion d'honneur, ancien commandant en second de l'Ecole de Saint-Cyr.

Rossini et Musard

On sait que, par une clause de son testament, Rossini a légué une partie de sa fortune, qui était considérable, pour la construction d'une maison de retraite où seront reçus les vieux musiciens sans fortune, à l'exclusion de tous autres.

Cet établissement n'est pas encore construit, mais ne peut tarder à l'être. Un terrain va être acheté à cet effet aux environs de Paris.

Dans son testament, en date du 19 juillet 1879, M. Musard, qui est décédé le 29 avril dernier, a légué une somme de 100,000 fr. en faveur de l'œuvre de Rossini.

Par décret, le préfet de la Seine vient d'être autorisé à accepter ce legs. Chaque pensionnaire occupera un logement ; il pourra emmener sa famille, la vie sera en commun.

Le Prince Napoléon

On nous affirme que, de Constantinople, le prince Jérôme Napoléon adresserait à son fils Victor une lettre-programme dans laquelle il le chargerait de prendre la direction du parti impérialiste.

L'Ambassade d'Angleterre

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir dans les cuisines situées au sous-sol de l'ambassade d'Angleterre ; en quelques minutes la rue Boissy-d'Anglas et la rue de l'Élysée ont été remplies de fumée. Les pompiers du poste voisin sont accourus en toute hâte. Le feu était fort heureusement peu important : en moins d'une demi-heure tout danger a été conjuré. Les dégâts sont peu considérables.

La Dette tunisienne

D'après la Paix, journal officieux, il est inexact qu'un traité ait été passé entre M. Roustan, agissant au nom du bey de Tunis et une maison de banque de Paris, au sujet de la liquidation de la Dette tunisienne.

Plusieurs offres dans ce sens ont été faites, il est vrai, à M. le ministre des affaires étrangères qui s'est refusé à patronner aucune combinaison de ce genre.

M. Constans

M. le ministre de l'intérieur se brouille avec plusieurs députés républicains au sujet du dernier mouvement administratif.

L'Ambassadeur d'Italie

On parle de M. Corti, ambassadeur d'Italie à Constantinople, pour remplacer le général Cialdini, comme ambassadeur italien à Paris.

Le service des postes

Les personnes qui expédient des correspondances à des militaires faisant partie de l'armée d'expédition en Tunisie, croient devoir adresser leurs réclamations au ministère des postes et télégraphes.

Ils font erreur.

Aux termes du décret du 24 mars 1877, le ministère ne doit assurer le service que jusqu'à la tête d'étape, c'est-à-dire dans la circonstance jusqu'à Bône.

Le service militaire en prend la charge et la responsabilité à la tête d'étape.

Feuilleton du REVEIL LYONNAIS 48

PAS-DE-CHANCE

HISTOIRE D'UN ENFANT PERDU

(Suite.)

C'était la femme à barbe que l'on voulait voir.

Or, cependant, un soir, un jeune homme dont la mise distinguée contrastait avec celle des habitués ordinaires de notre modeste théâtre, s'arrêta devant la baraque tandis que je chantais.

Était-ce ma figure ou ma voix qui l'attirait ?

Je me sentis rougir sous le feu de son regard, et comme j'avais fini le premier couplet qui devait amener le public, je rentrai dans l'intérieur de la baraque où ne pénétraient que les spectateurs payants.

Mais le jeune homme, peu soucieux des regards braqués sur lui, fendit la folie, jeta quarante sous dans le tablier de la mère Coqueluche et entra dans la baraque.

CHAPITRE VI

Avant d'aller plus loin, interrompit la diva, laissez-moi vous dire à quel degré d'intimité nous étions arrivés, Pas-de-Chance et moi.

Cet élan irrésistible qui l'avait entraîné vers moi avait fait place, avec le temps, à une affection plus calme, mais inaltérable.

M'aimait-il comme une sœur ? ou bien éprouvait-il déjà, et à son insu, une affection plus vive et plus accentuée pour moi, bien qu'il fût plus jeune de quatre ans ?

Depuis six années, nous ne nous étions pas quittés une heure.

Longtemps il m'avait appelé sa grande sœur avec un naïf abandon.

Mais, depuis quelques mois, son amitié devenait plus réservée, et quelquefois nos camarades l'avaient surpris me regardant avec une sorte d'extase.

L'hercule, qui ne voyait matière à rien, avait dit un jour tout haut, tandis que nous soupions, notre représentation donnée :

— Allons ! Pas-de-Chance, faut te dépêcher à grandir et à devenir un homme si tu veux que Bastinguette soit ta femme, car tu es toujours si petit et maigrelet qu'on te ferait l'aumône.

Pas-de-Chance avait rougi jusqu'au blanc des yeux, et dès ce jour-là il s'était montré encore plus timide et plus réservé, lorsque nous nous trouvions seuls.

Pourtant l'enfant n'avait pas encore quinze ans ; mais chez les natures intelligentes et nerveuses, véritables sensitives humaines, le cœur se développe plus rapidement que le corps. A l'œil Pas-de-Chance avait l'air d'un enfant, et déjà il était un homme.

Souvent, vers une heure du matin, quand les théâtres fermaient, et avec eux les cafés, lorsque les passants devenaient plus rares, et que depuis longtemps Coqueluche et le reste de la troupe dormaient un peu

pêle-mêle au fond de la baraque, nous veillions encore, Pas-de-Chance et moi, assis sur un banc du boulevard, en face de notre théâtre forain.

Alors Pas-de-Chance me racontait sa première enfance, celle que je n'avais pas connue, et la légende de l'homme au chien noir, ce conte sinistre qui était le point de départ de la folie de Jean le jardinier et qui avait, chose fatale, présidé à sa naissance.

— Oui, va, me disait-il parfois, ça doit être vrai...

— Quoi ? l'histoire de l'homme au chien noir ?

— Oui. Je n'aurai jamais de bonheur.

Et comme je me montrais toujours incrédule, il me dit un soir :

— Veux-tu que je te dise ce qui arriva la nuit où ma mère mourut ?

— Parle, lui dis-je.

— J'avais cinq ans alors et je me rappelle tous les détails de cette horrible nuit. Il me semble que c'est hier.

Ma pauvre mère était dans son lit et me regardait avec ses grands yeux pleins de fièvre ; elle était si faible qu'elle pouvait à peine parler.

Le médecin était venu, et, en s'en allant, il avait secoué la tête, signe que ma pauvre mère allait mourir.

Mon père, fou de douleur, était sorti.

— Pauvre petit, me disait ma mère, que va tu devenir quand je ne serai plus là ? Ton père n'a pas toujours sa raison... et

alors il est méchant... Si jamais il allait te battre ?

Et je la vis frissonner, car jamais jusqu'alors mon père ne m'avait battu.

J'avais passé mes deux bras autour de son cou et je l'étreignais en pleurant.

Tout à coup mon père rentra ; il était pâle et tête nue ; ses vêtements en désordre, ses cheveux et la barbe emmêlés par le vent de la nuit témoignaient de l'agitation de son âme.

— Femme, dit-il, je viens de l'église ; je me suis jeté à genoux devant l'autel et j'ai fait un vœu, celui de rendre l'enfant à ses parents, si Dieu te laissait sur la terre.

— Mais de quel enfant parles-tu, mon pauvre Jean ? demanda ma mère, dont la voix s'éteignait ; est-ce que ta folie va te reprendre encore ?

— Je ne suis pas fou, dit-il, je ne l'ai jamais été... c'est le remords, entends-tu ?

Elle essaya de sourire, il continua :

— Écoute-moi, femme, écoute-moi... laisse-moi te faire l'aveu de mon crime, et peut-être que Dieu aura pitié de moi et qu'il ne te reprendra pas. Cet enfant, que tu aimes, n'est pas le tien... c'est l'enfant du château, que j'ai volé la nuit où l'homme au chien noir est entré ici.

Ma mère ne répondit qu'en me pressant plus fort contre son cœur.

Il poursuivit de sa voix égarée et rauque :

(A suivre.)

L'Affaire du Prado

Marseille, 16 septembre, 7 h. 25 s. — Une foule immense se pressait aujourd'hui, vers une heure de l'après-midi, au Palais de Justice.

On attendait le dénouement de l'affaire du Prado.

Les assistants croyaient à des répliques, ou tout au moins au prononcé du jugement : aussi la déception a-t-elle été bien générale et bien profonde quand le président a déclaré que les débats étaient clos et que le prononcé de la sentence était renvoyé à huitaine.

Me Rouvière, défenseur de Bayle, a aussitôt déposé une requête tendant à la mise en liberté de son client ; il se fondait sur ce que l'instruction était terminée, et que deux autres coprévenus n'avaient pas été incarcérés.

Les juges ont décidé de délibérer demain en chambre du conseil, sur les conclusions de Me Rouvière.

Les conclusions seront communiquées au procureur de la République.

DÉMISSION DE M. ALBERT GRÉVY

Alger, 17 septembre. — Le bruit de la démission de M. Albert Grévy se répandait ici. Cette nouvelle est très favorablement accueillie. Quant à l'idée de remplacer M. A. Grévy par M. Chanzy, elle est unanimement repoussée et considérée comme aussi absurde qu'impolitique à tous les points de vue, étant donnée surtout la situation militaire du général Saussier.

ÉTRANGER

Renforts envoyés à Zaghouan

Tunis, 17 septembre. — De nouvelles troupes sont arrivées de France hier. De forts détachements ont été envoyés à Zaghouan.

Les traités de commerce

Londres, 17 septembre. — (Officiel). — Le gouvernement français ayant consenti à prolonger le traité de commerce pendant trois mois, à dater du 8 novembre, la Commission se réunira, à Paris, le 19 novembre.

Toutes les communications de personnes intéressées au commerce entre les deux pays, doivent être adressées au secrétaire de la commission royale, à l'ambassade anglaise, à Paris.

La Ligue agraire

Dublin, 17 septembre. — La convention de la ligue agraire s'est de nouveau réunie à midi.

M. Parnell déclare qu'il a eu hier soir une entrevue avec une députation d'ouvriers qui sont d'accord pour agir de concert avec la ligue pour ce qui concerne leurs intérêts.

On a ensuite donné lecture d'un télégramme de l'Irish World annonçant l'envoi de 30,000 fr., et saluant la Ligue de la part d'un grand nombre d'adhérents d'Amérique qui demandent à la Convention de déployer un drapeau avec cette devise : « Aucun fermage. »

La discussion, commencée hier, a été poursuivie aujourd'hui.

Les troubles de Kuldja

Saint-Petersbourg, 17 septembre. — Le gouvernement a reçu des nouvelles alarmantes sur certains troubles qui ont éclaté à Kuldja, près de la frontière chinoise.

Des émigrés chinois ont attaqué en grandes forces une colonie d'indigènes, qu'ils ont massacrée jusqu'au dernier.

Le détachement russe qui est accouru au secours du village est arrivé trop tard.

Un fait semblable s'est produit dans un autre endroit de la frontière.

Démenti

Rome, 17 septembre. — Le Popolo romano, déclare comme étant sans aucun fondement la nouvelle de l'arrestation d'officiers français déguisés en paysans et levant les plans des fortifications italiennes de la frontière.

M. Garfield

Washington, 17 septembre. — Une grande faiblesse de M. Garfield, occasionnée par l'état du sang, cause une grande inquiétude.

Les incendies de Michigan

New-York, 17 septembre. — Le gouverneur du Michigan a fait appel au peuple des Etats-Unis en faveur des populations éprouvées par les incendies dans les quatre comtés.

En Afrique

Alger, 17 septembre. — Nous sommes aujourd'hui sans nouvelle aucune de la colonne Sabattier qui est toujours aux prises avec les insurgés et ne peut correspondre avec Tunis.

Des renforts considérables ont été expédiés du côté de Zaghouan.

Nous avons en trop haute estime le commandant général de nos forces en Tunisie pour le rendre responsable de la marche en avant du général Sabattier.

Le général Logerot qui, depuis le commencement des opérations, n'a pas quitté la Tunisie, connaît évidemment son terrain et n'est point homme à aventurer ainsi des colonnes.

C'est le cas ou jamais de se demander si, dans le vain espoir d'enregistrer quelque mince succès, le ministère de la guerre ne continue pas à diriger de son cabinet les opérations.

On verrait alors ce qu'il en coûte de courir à la recherche d'un succès partiel.

Il nous est pénible, à nous, d'avoir à constater chaque jour une preuve d'incurie nouvelle, le manque absolu d'entente qui préside à nos opérations militaires.

C'est une tâche à laquelle nous ne faillirons pourtant point, jusqu'à ce que les choses aient pris une autre tournure, et que nous puissions, au lieu de revers continus, tenir compte au gouvernement de sa vigueur et de son énergie !

Aux environs de Sousse, les villages sont en pleine révolte.

Ali-ben-Khalifa, le défenseur de Sfax, a promis aux rebelles l'arrivée prochaine de troupes turques.

A Tunis, le manque d'eau se fait sentir, l'aqueduc n'étant pas encore réparé.

Les bruits d'abdication du Bey continuent à circuler.

C'est Taïeb, et non point Ali-Bey, le prince héritier, qui serait appelé à lui succéder.

En Allemagne

La Presse allemande et la Question égyptienne

La Gazette de Magdebourg, un des plus importants organes de la presse allemande, porte sur la politique que l'Angleterre poursuit en Egypte un jugement qui nous paraît très remarquable :

La France qui, grâce à son attitude vis-à-vis de l'Italie, est, en ce moment, complètement isolée et sans alliés, évitera — à ce qu'on pense à Londres — de se brouiller avec l'Angleterre. Elle serait donc obligée de faire ce qui plairait au gouvernement britannique.

Cependant, il nous semble que ce calcul de la politique anglaise présente une petite erreur : c'est qu'à Londres on attache trop peu d'importance aux vues des puissances qui n'ont qu'un intérêt secondaire en Egypte. Ces puissances sont l'Autriche et l'Allemagne. Il n'est guère probable que le cabinet allemand, dans l'unique but de créer des difficultés à la France, aidera l'Angleterre à obtenir, dans la Méditerranée, une position aussi dominante que celle qu'elle occuperait par la possession de l'Egypte, fût-ce seulement dans la forme d'un protectorat.

L'intérêt individuel et général des puissances européennes impose à celles-ci le devoir non seulement de prévenir la confusion qui résulterait, sans doute, d'une intervention turque, mais encore de combattre la prépondérance de l'Angleterre, qui équivaudrait à l'abandon des contrées du Nil à l'exploitation exclusive par le commerce britannique.

LA CAISSE

Le Figaro est un enfant terrible. Il dit tout ce qu'il sait. Il apprend aujourd'hui aux français, étonnés que les royalistes aient une caisse ; la caisse de la grosse caisse. On avait battu le rappel des fonds : on avait réuni un assez joli magot. Il s'agissait des élections dernières.

On voulait faire remonter sur le pavois, ce pauvre parti légitimiste ; M. Chesnelong qui fut charcutier. M. de Mun qui fut cuirassier et M. Oscar de Poli qui fut romancier, parcoururent les foules ; ils firent des discours. C'étaient des gens bien inspirés, ils prenaient leurs inspirations dans la fameuse caisse. Car aux yeux de certains croyants, la véritable religion est encore celle du coffre-fort et il n'y a vraiment pas de Dieu au-dessus des pièces de cent sous.

On a intrigué, M. de Mun a agité son grand sabre. M. de Poli a aiguisé son sourire aimable et oint de pomade ses cheveux à la Capoul. Quant à M. Chesnelong, il a été superbe, mais la foi ne va plus et le pauvre charcutier a plus fait d'andouilles que d'adeptes.

Alors le Figaro se fâche ; il dit : Vous avez montré votre drapeau blanc, il fallait cacher ça ; il y a de ces choses que l'on ne montre pas en public. Messieurs les orateurs légitimistes, vous nous avez volé notre argent, nous vous avions chargés de prendre des mouches et vous ne leur avez fait voir que du vinaigre. Oh ! que cet aveu est piquant ! Je l'aime, Figaro. Ah pour l'amour du lys souffrez que l'on t'embrasse. C'est de la franchise au moins. Tu devines, enfant de cœur doublé d'un enfant terrible que le peuple a compris les bienfaits de la grande Révolution, de la gueuse, comme vous dites, vaus autres. On peut encore la tromper à l'ombre d'un drapeau tricolore, mais à l'ombre d'un drapeau blanc : jamais !

Ces royalistes purs, ont été des naïfs, et nous l'accordons bien volontiers à la feuille boulevardière qui respire tout à la fois l'encens et la poudre de riz.

Mais la dévote Civilisation qui compte dans ses rangs un des Houx (Henry, comme son roy), proteste de toute la hauteur de son mépris :

« Quoi ? Prendre le roy et renier la religion ? Consolider le trône et dédaigner l'autel ? Comment Henri V sans Léon XIII ? Paris sans Rome ? Le Louvre sans le Vatican ? Non, non, qui prendra mon prince, prendra l'apanage de mon prince. Ils ont bien fait les orateurs de ces réunions publiques qui ont des faux airs de prônes. Nous devons arborer notre vieil étendard. Il ne nous a jamais conduit qu'au chemin de l'honneur et de la gloire. »

Ainsi parle la Civilisation. Les Pierre l'Ermite de cette nouvelle croisade qui consiste à arracher à l'exil, le fils de la duchesse de Berry ont bien agi. Ils ont mis la religion dans l'affaire, ils ont bien fait. Si bien que M. de Chambord ayant été battu, la religion a été battue. Dans plusieurs endroits, il y a eu de nouvelles élections le 4 septembre ; singulière chose : le bon Dieu s'était trouvé en ballottage.

Cette caisse, cette caisse noire, est une amusante odyssee. Elle montre l'impuissance de ce parti des revenants, elle condamne le passé.

Autrefois le trône trouvait des défenseurs qui ne demandaient rien que l'honneur de combattre pour leur prince ; ce nombre en était petit mais il y en avait. Aujourd'hui, le roy légitime, le dernier des Bourbons, demande des émissaires, il n'en obtient qu'à la condition de bourrer son coffre-fort de billets de banque et de louis d'or.

Et le peuple, las de cette farce, détourne la tête, jusque dans le Morbihan, jusque dans les pays fantastiques où la vieille légende semble revivre au milieu des dolmens et des menhirs, où l'on croit encore aux Korrigans, aux sortilèges, aux revenants ; où la nuit les chouettes jettent, comme un appel désespéré, le cri lugubre que poussaient les chouans ; la vieille monarchie est vaincue. On peut l'accoler à la religion, elle n'est pas mieux accueillie. Il arrive même que les candidats les plus malheureux sont ceux dont les billets de vote sont encartés dans des missels.

Figaro, fais-en ton deuil. Ne pleure plus tes écus engloutis ; il devaient l'être, c'était prévu. Et si tu continuais ces admonestations inutiles la foule pourrait redire ce vers d'un opéra célèbre :

Figaro, mon ami, tu n'est qu'une bête.

G. L.

M. LE DOCTEUR CHAVOIX

Nous avons dit hier que M. le docteur Chavoix, député de la deuxième circonscription de Périgueux, est mort à Excideuil, où il était né.

M. Chavoix, reçu docteur en médecine à Paris, en 1827, revint d'exercer sa profession dans son pays natal.

Membre du conseil général en 1839, M. Chavoix se présenta aux élections législatives de 1846, contre le maréchal Bugeaud, qui ne l'emporta que de seize suffrages sur son compétiteur.

Destitué de ses fonctions de maire d'Excideuil, après cette lutte électorale, réintégré au lendemain de la Révolution de Juillet, et nommé quelques jours après commissaire général du gouvernement dans la Dordogne, M. Chavoix fut envoyé par 33,978 voix à la Constituante, où il siégea à l'extrême-gauche. Réélu à la Législative, il suivit la même ligne politique. Une rivalité avec son collègue M. Dupont, amena entre eux un duel au pistolet, où ce dernier laissa la vie. M. Chavoix fut poursuivi et acquitté. Après le coup d'Etat du 2 décembre, M. Chavoix s'expatria et ne reentra en France qu'en 1860.

Il reentra dans la vie politique en 1877, époque où il fut élu député, contre M. Alfred Magne, fils de l'ancien ministre.

Ces obsèques auront lieu à Excideuil, aujourd'hui dimanche, à une heure de l'après-midi.

LA CLASSE DE 1876

Voici le texte même de la circulaire relative aux bataillons de 600 hommes et au maintien de la classe 1876 sous les drapeaux, que M. le général Farre vient d'envoyer aux commandants de corps d'armée :

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé que l'effectif des bataillons d'infanterie détachés en Algérie et en Tunisie ou désignés comme devant être tenus prêts à partir, serait porté immédiatement à 600 hommes, cadres compris, et que la classe 1876 concourrait à la formation de cet effectif.

En conséquence, je vous prie de donner des ordres d'urgence pour tous les régiments qui ont des bataillons détachés à un titre quelconque, soit en Algérie, soit en Tunisie, ou qui ont des bataillons groupés à Lyon et à Toulon et destinés à être embarqués au premier ordre, composent, sans délai, le détachement nécessaire pour porter l'effectif de leur bataillon à 600 hommes.

Les bataillons envoyés successivement en Afrique ou laissés lors de la première expédition en Tunisie, sont partis dans des conditions différentes d'effectif et de composition de classes ; il en est de même des détachements qui ont été envoyés ultérieurement à un certain nombre d'entre eux pour augmenter leur premier effectif. Il devra être tenu compte de ces diverses conditions pour la formation du renfort qui doit porter l'effectif actuel des bataillons à 600 hommes.

Quant aux bataillons de chasseurs envoyés en Tunisie, je vous prie de me faire connaître d'urgence le nombre d'hommes que leur dépôt peut leur envoyer comme renfort.

Les régiments ou escadrons de cavalerie, les batteries d'artillerie, les compagnies du génie, les compagnies ou détachements du train des équipages, les détachements d'ouvriers et de commis d'administration et d'infirmiers, qui pourront être envoyés ultérieurement en Afrique comprendront également dans leur effectif des hommes de la classe de 1876. Il en sera de même pour les renforts que les divers corps susmentionnés pourront avoir à fournir.

Je vous prie de donner des ordres pour que les corps intéressés d'infanterie procèdent sans délai à la formation de ces détachements de renforts et de me faire connaître d'urgence par la télégraphie pour chaque corps :

1° L'effectif du renfort préparé ;
2° Le jour et le lieu où il sera tenu prêt à partir ;

3° Le cadre de conduite dont l'officier. Ce cadre conduira le détachement jusqu'à destination.

Les éléments des cadres de conduite pourront être maintenus en Afrique pour y remplacer des éléments appartenant aux bataillons détachés et qui se trouveraient hors d'état pour un certain temps de faire un bon service dans la colonie ou la Régence.

Par ordre :

Le général chef d'état-major général,
O. Bior.

En présence de ce démenti officiel donné par un ministre à leurs affirmations du mois dernier, les fonctionnaires zélés qui, pendant la période électorale, ont affirmé que la classe de 1876 ne serait pas retenue sous les drapeaux, n'ont qu'à donner leur démission.

Et ils la donneront, s'ils ne sont pas tous de sinistres farceurs. Mais nous croyons, pour nous, que tous resteront à leur poste, prêts à mentir de nouveau moyennant la moindre promesse d'avancement et d'augmentation de traitement. L'honneur de ces gens là ne résiste pas à la perspective de quelques billets de 100 francs de plus par mois.

Seulement, il arrivera que les populations feront elles-mêmes justice de l'infamie des fonctionnaires placés à leur tête et que, hûés dans les rues, sans cesse souillés de l'épithète de menteurs, ils ne pourront plus être soutenus par le gouvernement qui les reniera et les expulsera comme des laquais auxquels on a fait accomplir quelque besogne malpropre.

LA PRESSE LYONNAISE

ET LES

Syndicats ouvriers

APPRÊTEURS RÉUNIS ET IMPRIMEURS SUR ÉTOFFES

Citoyens,

Très prochainement une réunion préparatoire aura lieu, pour le choix d'un candidat au Conseil de Prud'homme ; les travailleurs soucieux de leurs droits et intérêts, devront se rendre à cet appel.

Citoyens, nous devons vous prévenir que les travailleurs ayant été impudemment insultés par la presse opportuniste lyonnaise, le Réveil Lyonnais, SEUL, vous fera connaître la date et le lieu de cette convocation ainsi que toutes communications devant vous intéresser.

La Commission d'initiative :

O. Picolet, Bigex, Fichet (Jean), A. Clément, Gontier et Falure, pour les apprêteurs d'étoffes ; Delauzun, E. Raffin, Revert, pour les tulle ; Franc (Joseph), Bouquard père, Verd (Jules), Blanc (Julien) et Fromenton, pour les imprimeurs sur étoffes.

DERNIERE HEURE

Conférence avec M. Roustan

Paris, 17 septembre. — Les ministres confèrent longtemps avec M. Roustan dans le conseil de la matinée. A la suite des décisions prises, M. Roustan reçut l'ordre de regagner promptement son poste.

Le président de la République

Rien encore n'est décidé sur le retour du Président de la République.

M. Jules Ferry

M. Jules Ferry restera huit jours à Paris et se rendra ensuite à Mont-sous-Vaudrey.

La classe 1876

Paris, 17 septembre. — On croit qu'une nouvelle circulaire paraîtra réglant définitivement la situation de la classe 1876.

Le général Sabattier

Tunis, 17 septembre. — Le général Sabattier a pris des mesures énergiques à Zaghouan où quelques dispositions malveillantes étaient signalées. Il a pris des otages notables et a levé des impôts.

Le général Logerot

Le général Logerot a ordonné de fusiller tout arabe pris les armes à la main.

La Liberté de Presse

Strasbourg, 17 septembre. — Une descente de police a été faite dans les bureaux de la Presse Alsace-Lorraine, et par suite ce journal n'a pas paru aujourd'hui.

La Question égyptienne

Berlin, 17 septembre. — La Gazette nationale publie un article dans lequel elle dit que la question égyptienne est une question européenne et que l'Angleterre et l'Italie n'entendent pas céder leurs droits.

Elle ajoute qu'il n'est pas admissible pour l'Allemagne qu'on supprime sans sa participation ce qui a été fait en 1879 sur son initiative.

CHRONIQUE LOCALE

Banquet du 24 septembre

Les citoyens membres de la commission d'organisation du banquet démocratique qui doit avoir lieu à Montplaisir sont convoqués pour aujourd'hui dimanche 18, à 4 h. précises du soir, chez M. Monin, restaurateur, route de Grenoble, à Montplaisir, pour une communication importante.

Urgent.

Le secrétaire, BERNARD fils.

Comité central radical

Les citoyens détenteurs des listes de souscription sont priés de les rendre d'ici à mardi 20 courant, chez M. Lombard, 45, rue Tronchet.

Aux électeurs radicaux de la section des Maisons-Neuves

Chers Concitoyens,

Il est notoire aujourd'hui que le succès du Comité central électoral (se réunissant chez le citoyen Lombard) au scrutin de ballottage est dû à la commune de Villeurbanne.

Confessons, toutefois, que notre section s'est laissée de beaucoup devancer par Cusset et les Charpenettes.

Électeurs radicaux des Maisons-Neuves, ne soyons pas jaloux de l'union et de l'intelligence politique des deux autres sections.

Évions-les et imitons-les, et que tous nos efforts tendent à nous unir à eux, le scrutin du 4 septembre doit être le point de départ de cette union.

Pour arriver à ce résultat une commission d'initiative est comprise des citoyens dont les noms suivent :

Claude Piquet. — Fleury Collomb. — Garnier, veloutier. — Collard, propriétaire. — Ivan. — Barratin. — Mardon. — Fays, conseiller d'arrondissement. — Brédy, tisseur.

Elle vous conviera prochainement à une réunion privée où, tous ensemble, nous jetterons les bases d'une organisation électorale qui, dans l'avenir aura pour mission de guider les électeurs.

Citoyens,

Dans les futures luttes électorales nous saurons tenir haut et ferme le drapeau de la démocratie radicale de notre commune.

Pour la commission d'initiative :

Le secrétaire, Claude PIQUET.

Les électeurs de la section de Villeurbanne sont convoqués pour le lundi 19 septembre, salle Dru, à 8 h. du soir.

Les citoyens qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre en trouveront à la porte.

Le Préfet du Rhône donne avis que les candidats au volontariat d'un an ayant obtenu au moins 545 points à l'épreuve écrite seront seuls admis à subir l'examen oral.

Ceux d'entre eux qui réunissent cette condition seront incessamment informés, par lettre individuelle, du jour et de l'heure où il devront se présenter devant la Commission d'examen, qui se réunira à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, en séance publique, à partir du 22 septembre courant.

Par décision présidentielle du 27 août 1881, rendue par application de l'art. 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le général de division Faure, disponible, est admis, à compter du 19 septembre 1881, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

M. Vignan, capitaine en 2e à la 1re compagnie du train d'artillerie de la 3e brigade a été classé à la 5e compagnie dudit train de la 13e brigade, dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Lyon.

M. Garnier, officier d'administration de 1re classe à Alger, a été désigné pour Lyon (14e corps.)

M. Monnot, officier principal d'administration à Bourges, a été désigné pour Lyon (intendance).

M. Dumétier, adjudant en 1er à Alger, a été désigné pour Lyon (3e sous-intendance).

M. Simonnet, officier d'administration de 1re classe à Lyon (1re sous-intendance), a été désigné pour Lyon (intendance régionale).

M. Laroche (J.-N.), adjudant en 2e à Lyon (intendance régionale), a été désigné pour Lyon (1re sous-intendance).

M. Monthéan, adjudant en 2e à Lyon (4e sous-intendance), a été désigné pour Lyon (intendance).

M. Moreau, adjudant en 2e à Valence, a été désigné pour Lyon (4e sous-intendance).

M. Chandron, adjudant en 2e à Lyon (2e sous-intendance), a été désigné pour Besançon.

M. Montaut, sous-lieutenant de réserve au 8e hussards, passe avec son grade au 14e régiment de cavalerie territoriale (escadron de hussards).

Nous recevons la communication de la lettre suivante adressée à un de nos confrères :

Monsieur le Directeur,

Un entre-filet de votre numéro de ce jour annonce que le Lycée de Lyon a obtenu une médaille d'or, et celui de Grenoble une médaille de vermeil. C'est exact pour ce dernier, dont les travaux ont été remarqués par le jury. Mais la médaille de vermeil était la plus haute récompense qui pût être accordée aux expositions collectives. Grenoble seul l'a obtenue. Les circonstances avaient sans doute empêché le Lycée de Lyon de concourir.

Il est vrai qu'un professeur du Lycée de Lyon, M. Paillon a mérité la médaille d'or, mais il la doit à ses travaux particuliers pour la grande carte du département du Rhône, dont il a été chargé par le conseil général.

Nous ne pouvons, toutefois, que féliciter le Lycée de Lyon sur qui rejaillit l'honneur du maître.

Recevez, etc.

P. HURBIN-LEFÈVRE,

Délégué de la Société auprès de la Presse.

Le Secrétaire, J. AUBRY

M. le ministre de l'instruction publique a fixé les examens des certificats d'aptitude : au 1er octobre pour les aspirantes à la direction d'école normale de filles, au 7 octobre pour les aspirants à la direction d'école normale de garçons et aux fonctions d'inspecteur primaire.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 24 septembre, au bureau de l'inspection académique.

M. Léon Say, président du Sénat, a traversé notre ville. Arrivé avant-hier au soir, il s'est arrêté à l'hôtel de l'Univers, place Perrache, et il en est reparti hier.

Depuis longtemps M. Sainte-Marie, du télégraphe de Lyon, poursuivait l'idée de pouvoir instruire les enfants en les amusant. Ses efforts ont été couronnés de succès et le billard géographique qu'il a inventé intitulé : *La géographie amusante* est l'heureux résultat de l'inspiration de l'auteur.

Avec ce billard, les enfants apprennent en jouant : la géographie, les premières règles de l'arithmétique ; à lire toutes sortes d'écritures ; à feuilleter le dictionnaire ; et jouent un jeu d'adresse.

M. Sainte-Marie a obtenu pour son jouet instructif breveté une mention honorable à l'Exposition nationale de géographie. Nous félicitons l'auteur de son ingénieuse invention qui tout en récréant instruit rapidement les enfants.

En présence de l'activité chaque jour plus grande de la navigation dans la traversée de Lyon, l'administration des travaux publics s'est préoccupée de la nécessité de créer deux nouveaux ports publics sur la Saône, savoir : l'un à Perrache, l'autre au fleudit port aval de l'Arsenal.

D'après l'avant-projet dressé dans ce but par les ingénieurs, et qui a été soumis aux enquêtes, la dépense à faire est évaluée à 1 million 505.000 fr.

L'instruction réglementaire est terminée ; mais les travaux ne pourront être commencés que lorsqu'un décret, rendu sur l'avis conforme du Conseil d'Etat, aura autorisé l'exécution de l'entreprise.

La circulation des voitures a été interrompue pendant un instant, hier à 5 heures du soir, sur le quai St-Vincent, en face le numéro 37.

Le tramway 79 ne pouvait pas prendre l'aiguille située en cet endroit et les efforts du cocher sont restés longtemps impuissants.

Il n'y a pas d'accident à déplorer.

Hier deux commencements d'incendie ont eu lieu dans le quartier de la Bourse, l'un chez Mme Simonet, rentière, 1, rue Gentil, l'autre dans le bateau la *Gulpe*, sur la Saône, en face du quai St-Antoine.

Le feu a pris naissance dans la boiserie qui entoure la chaudière.

Ils ont été éteints par les pompiers du poste du Mont-de-Piété.

Les dégâts sont sans importance.

Un nommé Péchoux, agent d'affaires, quai de la Guillotière, 26 vient d'être arrêté sur la plainte de M. A... banquier sous la prévention d'escroquerie à l'aide de faux.

Cet individu aurait réussi à se faire escompter par M. A..., deux billets à ordre sur lesquels il avait apposé lui-même, comme garantie d'endosseur, la signature d'un honorable négociant de notre ville.

Avant-hier venait devant le tribunal correctionnel, l'affaire du nommé Ricard, ancien secrétaire de la mairie du 4e arrondissement, lequel est accusé de détournement de deniers publics.

Elle est renvoyée après vacation sur la demande du prévenu.

Le 16 courant à 10 heures du matin, le jeune Bailly (Jean), âgé de 12 ans, rue Creuzet, 19, a été victime de son imprudence.

Il était à la tannerie Dégoutte, où il est employé en qualité de manœuvre, lorsque s'étant approché trop près d'un laminoir en mouvement, il eut la main droite prise et quatre doigts écrasés.

Bailly a été transporté d'urgence à la Charité, où l'amputation a été jugée nécessaire.

Hier matin, à six heures et demie, un grave accident est arrivé sur la ligne de Lyon à Saint-Genix-d'Aoste, à la gare de Villeurbanne.

Le nommé Thibaudier (Joseph), 16 ans, aiguilleur provisoire, était sur un train de ballast venant de Décine-Charpieu.

Au moment où le train manœuvrait, il s'est mis à sauter d'un wagon à l'autre pour arriver à l'extrémité et descendre aiguiller.

Il est tombé entre deux wagons et a eu la tête écrasée ; la mort a été instantanée.

Les constatations d'usage ont été faites par les docteurs Richerand et Magnin, de Villeurbanne.

On l'a transporté au domicile de ses parents au hameau de Brosse, commune de Bron.

Dans la nuit du 14 au 15 courant, vers une heure du matin, le sieur Magnat, garde de nuit à la gare de Lyon-Vaise, était dans la vigie d'un fourgon en provenance de Paris-Bercy, lorsqu'il entendit scier la ficelle de plomb qui scellait ledit fourgon.

Il descendit et aperçut deux individus qui prirent la fuite à son approche.

Le garde fit feu sur eux sans les atteindre.

On est la recherche de ces audacieux malfaiteurs.

Fanfare de Saint-Clair

Ce soir à cinq heures, à l'hôtel de Genève, Grande-Rue-Saint-Clair, grand concert donné par la fanfare de Saint-Clair, président M. Pilaz.

Enterrements civils

Aujourd'hui dimanche, 18 courant, à deux heures trois quarts, aura lieu l'enterrement civil de la citoyenne

Maria ABEL

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Pouteau, 23, pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Rousse.

Marchés de Lyon

Hier, 17 septembre, ont eu lieu les adjudications suivantes :

Les 3,000 quintaux de blé tendre ont été soumissionnés de 31,49 à 32,98 les 100 kil. et ont été adjugés de 31,49 à 31,70. Sont adjudicataires : MM. Couillet, Perrichon, Revol et Sabouré.

En outre de cela, M. l'intendant, a mis en adjudication une quantité supplémentaire de 3,000 quintaux qui ont été soumissionnés de 31,47 à 31,60.

Sont adjudicataires : Dru-Leroy, Couillet, Perrichon, Sabouré et Revol.

Les 50 quintaux de riz ont été soumissionnés de 39,45 à 43 ; lesquels n'ont pas été adjugés.

Les 50 quintaux de haricots ont été soumissionnés de 35,90 à 41,50, dont M. Brun a été le seul adjudicataire.

Les 50 quintaux de sels ont été adjugés à M. Zindel, au prix de 14 fr. 95.

Les 50 quintaux de sucres, ont été adjugés à M. Wäsen, au prix de 115 95.

Bestiaux. — Marché de Lyon-Vaise : Jeudi, 15 septembre. — 4,397 moutons ont été amenés, sur ce nombre seulement 3,774 ont été vendus dans les prix extrêmes de 75 à 100 fr. les 50 kilos, poids mort, octroi non compris. Vente bonne.

Vendredi 16 septembre. — 1,136 veaux étaient à la vente, tous ont été vendus, de 50 à 55 fr. les 50 kilos poids v. f., octroi compris, vente bonne.

Le même jour 546 bœufs étaient sur le marché ; 423 ont trouvé acquéreurs de 65 à 77 francs le quintal, poids mort, octroi non compris. Vente mauvaise. — Du-prey frères, commissionnaires.

Pailles et fourrages. — Marché de la place de la Croix du 17 septembre. — Il y a longtemps déjà que nous n'avions eu un approvisionnement aussi important qu'aujourd'hui, en effet environ, 120 voitures étaient sur place.

On aurait pu croire qu'en raison de cet important approvisionnement, les prix eussent fléchi, il n'en a pas été ainsi : à peine remarquait-on un peu de faiblesse sur le cours des pailles.

Les foin et les luzernes toujours bien demandés ont maintenu leurs anciens prix. On a payé les 100 kilos dans Lyon.

Paille de froment,	5,» à 5,»
— de seigle	5,» à 5,25
— d'avoine	6,» à 6,»
Foin du pays	14,50 à 14,»
Foin de Bourgogne	16,50 à 17,»
Luzerne	14,50 à 14,»
Eparcettes et trèfles	12,50 à 12,»

Nota. — L'avoine paie 1 75 d'entrée ; la luzerne et le foin de toute espèce paient 0 80 centimes ; la paille de toute nature paie 60 centimes.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Cercle des travailleurs républicains du 3e arrondissement. — Les adhésions et cotisations sont reçues chez les citoyens Watier, rue des Asperges, 26, et Badinier, rue Creuzet, 22.

Le secrétaire, BADINIER.

Chambre syndicale des tisseurs (23 bis, rue Vieille-Monnaie, au 1er). — Tous les sociétaires sont prévenus qu'une réunion privée aura lieu le samedi 24 septembre courant à huit heures du soir, salle de la Perle, 8, place de la Croix-Rousse.

A cet effet, l'administration a fait parvenir à tous les présidents de séries, une circulaire semestrielle explicative de sa gestion, ainsi que le compte-rendu financier, et des lettres d'invitations pour assister à la réunion.

En conséquence, les intéressés qui n'en auraient pas connaissance n'ont qu'à s'adresser à leur président de série. L'administration.

Ferblantiers-Zingueurs. — Tous les membres de la corporation sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu à la Femme-sans-Tête, rue Moncey, 42, aujourd'hui dimanche, à 2 heures du soir.

ORDRE DU JOUR :

Rapport de la commission.
On trouvera des lettres à la porte.

Tannerie et corroierie lyonnaise. — Tous les membres de la société de Prévoyance sont convoqués en assemblée générale aujourd'hui dimanche, à 1 heure précise, chez Célière, rue Ste-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination d'un secrétaire ;
2. Questions diverses intéressant sérieusement la Société.

Nota. — La salle n'étant libre que jusqu'à 4 heures, les sociétaires sont prévenus que les portes seront rigoureusement fermées à 1 heure et demie.

Pour la Commission :

L'adjoint-Secrétaire, DARNAL.

Les sociétaires qui par oubli n'auraient pas reçu leur lettre, en trouveront à la porte.

Société du Tonneau. — Les sociétaires qui, par changement de domicile ou fausses adresses, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation pour assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche, salle du Casino, à 9 heures et demie du matin, seront admis sur la présentation de leur livret ; en outre, nous engageons fortement tous les sociétaires à assister à cette réunion, où des communications importantes y seront faites.

Le Secrétaire, MIGNOT.

Syndicat des Mécaniciens (33, rue Grélie). — Les ouvriers mécaniciens et spécialement les tourneurs sont invités à assister à une démonstration sur le filetage, qui sera faite par le citoyen Pierre Venier, aujourd'hui dimanche, à 2 heures du soir, au siège social.

Tous les ouvriers y seront admis, qu'ils fassent ou non partie de la chambre syndicale.

Pour l'administration :

L'un des secrétaires, A. LÖNGER.

Tailleurs d'habits. — Le syndicat convoque ses adhérents et toute la corporation en assemblée générale pour le dimanche 25 septembre 1881, chez Célière, rue St-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR :

Communication des pièces officielles sur la pradhommie. — Distribution des rapports de l'exposition de 1878.

Adhésions et cotisations.

Le secrétaire, CHAMPOIRAT.

Charbonnage. — La grève continue, toute la corporation est convoquée pour une réunion générale et privée, le mardi 20 septembre, chez M. Laverrière, rue de la Barre, à 7 heures 1/2 du soir.

ORDRE DU JOUR :

Nomination définitive des syndics.
Compte-rendu des finances.

On reçoit les adhérents.

Les ouvriers sont priés de ne pas venir à Lyon jusqu'à nouvel ordre.

Pour la commission, Et. HEREL.

Grand bal. — La 214e société de Mmes les blanchisseuses et repasseuses de la ville de Lyon donnera son bal annuel le samedi 1er octobre, salle du nouvel alcazar, rue de Séze, 34.

On peut se procurer des billets aux adresses suivantes : au café Bellard, rue St-Marcel, 24. — Mme Lacroix, rue Cuvier, 23. — Mme Perrot, à la halle des Cordeliers. — Mme Durand, quai de Serin, 43. — M. Fayard, quai St-Vincent, 48. — Mme Bouché, rue de Bonald, 14. — Mme Ollagnier, rue Lainerie, 7. — Mme Lacellaz, rue Thomassin, 48. — Mme Foucher, rue

de la Part-Dieu, 36. — Mme Donnat, rue Pierre-Corneille, 8. — Mme Bouchard, rue Ste-Marie-des-Terreux, 3. — Au bateau à laver de M. Bolland, quai de l'Est, Brotteaux. — Au bateau à laver de M. Guyot, quai de la Charité. — Au lavoir de M. Roudet, rue de l'Arquebuse. — Au bateau à laver de M. Jannin, quai St-Clair. — Au lavoir Jannin, rue de la Pyramide, 100. — Au bateau à laver de M. Pascal, quai Fulchiron. La souscription pour 3 billets et une décoration est fixée à 2 fr.

Apprentis réunis. — Chers collègues, nous venons d'apprendre que la 94^e Société de secours mutuels dite des *Ouvriers apprentis* (minorité infime de la corporation) n'est pas satisfaite de votre délibération. Cette Société donne aussi un bal le 8 octobre dans le but de faire échouer celui de la corporation qui depuis quatre années en a pris l'initiative au profit d'une œuvre démocratique.

Cette Société prétend, par les lettres qu'elle adresse à MM. les patrons, qu'il y avait une cabale et que la commission que vous avez nommée en réunion publique le 9 septembre, n'appartient pas à la corporation, nous protestons de toute notre énergie contre les allégations que nous prête cette Société dont nous ne voulons pas citer l'opinion.

Nous vous prévenons que notre bal aura lieu le 5 novembre.

Nous comptons sur votre concours, à cette fête qui sera celle des *Ouvriers apprentis* réunis.

Le président,
MARREL.

Le secrétaire,
LAMFUMEY.

Ouvriers serruriers. — Avis : La chambre syndicale des ouvriers serruriers de la ville de Lyon ayant décidé d'établir un manuel de tracé de serrurerie, fait appel à tous les citoyens quel que soit leur profession qui voudraient participer à son élaboration.

Le service que ce manuel est appelé à rendre aux travailleurs de notre corporation nous fait espérer que tous les citoyens possédant des connaissances sur notre profession, nous prêteront leur concours.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au siège social, rue Tupin, 25, de 8 heures à 10 heures du soir.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours de 2 à 4 heures, rue Dunois, 41.

On demande des ouvrières pour un travail facile, des préparateurs pour la chaussure, des plumassiers, des pompières, des ouvrières sur confections pour dames, des dévideuses à gage et apprenties, des mécaniciennes pour le chapeau de paille, et une apprentie pour le colliquet.

On trouvera dans notre bureau des ouvrières pour l'ameublement, des lingères à la journée, des employées de commerce, domestiques, etc. Le Syndicat.

Chambre syndicale des ouvrières lyonnaises. — Bureau de placement ouvert tous les jours, de 1 h. à 4 h., rue Duguesclin, 123, au 1^{er}. On demande de suite des bonnes et domestiques pour maisons bourgeoises, des tisseuses et des devideuses. On trouvera dans notre bureau des gardes-malade, femmes de ménage et des apprenties pour différents corps d'état.

171^e Société de secours mutuels. — Placement gratuit des employés limonadiers, de restaurants et d'hôtels.

Bureau rue Buisson, 2, près la place des Cordeliers, Lyon.

Le gérant, BOBILLON.

OFFRE D'EMPLOI

On demande des ouvrières pour la coiffure en laine au crochet. S'adresser cours Lafayette, 116 au 4^{me}.

De suite une apprentie pour la confection, de 14 à 15 ans, chez Mme Chayard, rue Boileau n° 114, au 2^e.

NOUVELLES DES SPECTACLES

Théâtre-Bellecour

Les succès de la *Reine Margot*, le drame si émouvant d'Alexandre Dumas père, vont croissant de jour en jour, aussi les applaudissements et les rappels ne sont pas ménagés aux artistes.

Disons en passant que M. Laray, qui joue avec un talent de comédien le rôle de *Cocornas*, remporte la plus grande part des braves, ainsi que M. Fabregues, le sympathique jeune premier, dont l'éloge n'est plus à faire et qui a su conquérir l'estime du public lyonnais.

Aujourd'hui dimanche 18 septembre, à une heure, inauguration des matinées d'hiver : *La Reine Margot*, drame à grand spectacle en 13 tableaux, d'A. Dumas et Maquet.

Charpennes — Jardins Clémenceau, à la Maison rustique, près la Compagnie des Tramways.

Aujourd'hui dimanche 18, à deux heures précises, grand Concert-Bal donné au bénéfice du Sou des Ecoles, avec le concours des sociétés chorales *L'Alliance des Dames de la Croix-Rousse*, directeur M. Moley ; les *Enfants de Lyon*, directeur M. Arnaud ; le *Ménestrel de Villeurbanne*, directeur M. Colomb, et des sociétés instrumentales *L'Eclat lyonnais*, directeur M. Thieblemont ; les *Enfants d'Orphée*, directeur M. Guichard ; la *Lyre nautique*,

directeur M. Aubert ; les *Enfants des Brotteaux*, directeur M. Trambard.

FOLIES-LYONNAISES

Un concert aura lieu aujourd'hui dimanche 18 septembre à 1 h. 1/2, au Théâtre des Folies-Lyonnaises, au bénéfice de M. Minvielle de l'Harmonie Gauloise.

Mme Terrailon, MM. Mortier, Gonguet, Coulon, flûtiste, Larrié, Prudhon, Schock, Saunier, la fanfare la Laborieuse, etc., prêteront leur bienveillant concours à cette solennité.

Une quête sera faite au profit du Sou des Ecoles.

SPECTACLE DU 18 SEPTEMBRE

Théâtre-Bellecour

A une heure, la *Reine Margot*, drame en 5 actes et 13 tableaux, ainsi que le soir à 7 heures.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPÉRATURE. — Lyon, 17 septembre, 10 h. du matin.

Une vaste dépression s'étend actuellement sur la Scandinavie et la Russie et des tourbillons secondaires se forment sur le golfe de Gènes et l'Adriatique. Dans l'ouest de l'Europe, la pression atmosphérique est supérieure à 765 mm., mais une légère baisse qui se manifeste en Ecosse et en Irlande indique l'existence de nouvelles perturbations au large des côtes de l'Océan.

Sur notre région, les indications atmosphériques restent favorables à la production du brouillard. Ce matin les plaines sont couvertes de vapeurs épaisses, aussi la température est-elle plus basse au Parc (9° 5 à 7 h) qu'à Saint-Genis (10° 9) ou le ciel est actuellement très beau.

Le baromètre est à peu près stationnaire, mais le vent est revenu au sud.

Temps probable : Beau momentanément.

Vu et approuvé :

Le Directeur de l'Observatoire,
CH. ANDRÉ.

HERNIES

Sans opération, guérison prompte, parfaite garantie par les faits. En conséquence plus de bandage.

D^r GAILLARD, quai de la Charité, 1, Lyon.

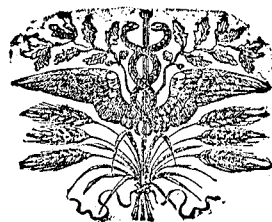
L'ECHO VINICOLE

Organe de la production et du Commerce des vins : paraissant à Lyon le Dimanche. Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 40 fr. par an.

Adresse. les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, n° 2, à Lyon.

HUITIÈME ANNÉE LE COURRIER DU COMMERCE Journal des Halles et Marchés



Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imp. H. ALBERT, quai de la Guillotière, 6

OFFICE COMMERCIAL

FUZIER P.

Directeur

Renseignements, ventes et achats de fonds de commerce, immeubles et créances, emprunts et placements hypothécaires. — Recouvrements. Représentation devant les tribunaux. — Régie d'immeubles. Cabinet de 9 à 6 heures.

128, Cours Lafayette, 128

SIROP PAGLIANO

dépuratif et rafraichissant le sang, au moyen duquel on guérit, en trois jours, les maladies récentes les plus dangereuses, en le délivrant des humeurs corrompues qui sont la cause incontestable de la mort prématurée ; moyennant un traitement dépuratif prolongé, on obtient la guérison parfaite et radicale des maladies chroniques, même les plus invétérées (voir la brochure). — Prix du flacon avec la brochure. 1 fr. 12, et 1 fr. 40 le sirop réduit en poudre, franco de port. — Se méfier des contrefaçons et surtout de celles d'Ernest Pagliano, de Naples, et autres Pagliano, lesquels, au lieu du vrai sirop du professeur Jérôme Pagliano et du sirop réduit en poudre, vendent une exécrable contrefaçon. — Unique dépôt à Florence chez le professeur JEROME PAGLIANO, via dei Pandolfini, 12.

MERCERIE & MODES

Le soussigné accepterait la représentation à la provision pour l'Italie centrale de plusieurs bonnes maisons faisant les articles de mode et mercerie ou de tout autre article propre à être importé en Italie. Références de 1^{er} ordre. S'adresser E. MILE ORCHSLIN, S. Stéphan, 43, BOLOGNA.

Mlle RIBEAUCOURT

Sage femme de 1^{re} classe, tient des pensionnaires. — Avenue de Saxe, 199, Lyon.

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

Dépôt : Pharmacie BAVEREL, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon.

Envoi par la poste

CHARBONS

Mines de la Loire, Montrambert, Malafolie, etc. etc.

VERNAY FILS AINÉ

165, Entrepôt Grande-Rue Saint-Clair, 165

En face la gare

SERVICE SPÉCIAL et à DOMICILE

Adresser la Correspondance, Grande-Rue St-Clair, 60

MAISON D'ACCOUCHEMENT

M^{me} Veuve YVERNAT

LYON, 3, Rue Viel-Renversé, 3, LYON

(Angle de la rue du Doyenné, quartier Saint-Georges)

Vaccine et tient des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion. — Connait l'Allemand Place les Enfants. — Renseignements par Correspondance

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

AU BALLON CAPTIF

Maison de Confiance, rue de la Barre, 8

LERICHE, suc^r de MOUCHET, ex-ouvrier horloger de Breguet de Paris

Nettoyage de montre garanti et pose de grands ressorts. — 2 fr. 50

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Montres argent hommes, depuis 25 fr. | Montres 2 boîtes or dames, dep. 60 fr.

— — — — — 28 fr. | Remontoirs or, 2 boîtes or, dep. 100 fr.

Toutes ces montres garanties 2 ans sur facture. Dem. des Coupons commerciaux

ON DEMANDE A LOUER

Dans le quartier des Brotteaux, entre le cours Lafayette et le Cours de Broches

BATIMENTS & TERRAINS

D'une superficie d'environ 45,000 mètres

Contenant Ecurie et Remise

Adresser les offres au siège social des LAITIÈRES DU RHONE, 5, place Saint-Nizier, Lyon.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE

DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 400 millions de fr.

PARIS — 4, rue de la Paix, 4

PRÊTS RÉALISÉS

CENT VINGT-CINQ MILLIONS

Le 10 septembre, à trois heures, aura lieu au siège social, le dixième tirage public des Obligations émises le 10 janvier 1880, qui sont toutes remboursables à 4.000 fr.

La liste des 200 numéros sortis, sera publiée par les journaux financiers.

La Société délivre au prix net de 485 fr. des obligations rapportant 20 fr. d'intérêt annuel.

UN COMPTABLE

disposant de quelques heures par semaine, depuis 7 heures du soir, désire les utiliser.

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938.

